info jeunes
Sud Provence Alpes Côte d'Azur
EXPLORER LES POSSIBLES

EDITION 2026-2027

Guide de l'engagement

Engagez-vous, à votre façon.

Label Information Jeunesse

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

L'INFORMATION JEUNESSE EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

L'Information Jeunesse en Provence-Alpes-Côte d'Azur est un réseau de proximité de près de **72 structures** s'adressant aux jeunes pour répondre à leurs demandes et les accompagner vers l'autonomie.
Présent sur tout le territoire régional, le réseau accueille les jeunes dans des structures locales et territoriales, labellisées Information Jeunesse.

Le réseau Info Jeunes informe tous les jeunes gratuitement, avec ou sans rendez-vous, de manière anonyme.
Divers services sont proposés dans le réseau Info Jeunes Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur tous les sujets : Orientation, Organisation des études, Métiers et Formations, Emploi et Jobs, Engagement et Volontariat, Initiatives et Projets de jeunes, Mobilité internationale, Accès au numérique, Vie associative et étudiante, Santé, Logement, Culture et Loisirs.

Dans les structures Info Jeunes, l'accompagnement se fait en accueil individualisé ou en groupe, des permanences spécialisées peuvent être assurées par des structures partenaires : Mission locale, Armées, recruteurs…
Des ateliers collectifs sont organisés pour les collèges, lycées, organismes de formation ou pour tout autre groupe constitué.

Peuvent aussi être proposés : des services d'offres de jobs tout au long de l'année, d'offres de logements de particulier à particulier, Internet gratuit en libre accès, des tests d'orientation, des espaces thématiques d'accueil et d'exposition...
Info Jeunes/ CRIJ Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur édite pour la 8ème année son guide Engagement en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les formes d'engagement sont nombreuses, et parfois méconnues. C'est pourquoi nous avons réalisé ce guide afin de présenter toutes les routes possibles de l'engagement : du bénévolat associatif (ponctuel ou régulier) aux multiples formes de volontariats (en France ou à l'étranger), en passant par l'action citoyenne (dans son lycée, sa fac, son lieu de travail ou sa ville). Les structures Info Jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur vous informent et vous accompagnent pour trouver le dispositif d'engagement qui vous conviendra le mieux.

LES ÉDITIONS

d'Info Jeunes Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nous éditons chaque année plusieurs guides:

- **Trouver un job** : Informations et conseils sur la réglementation du travail, la recherche de jobs par secteurs, l'emploi à l'étranger …
- **Guide de l'engagement** : Présentation des dispositifs pour s'engager, du bénévolat associatif aux multiples formes de volontariats en France ou à l'étranger, l'action citoyenne (dans son lycée, sa fac, son lieu de travail ou sa ville).
- **Guide Destination Europe** : Tous les dispositifs disponibles, des conseils pratiques pour réussir son départ, et des bons plans pour une expérience à l'étranger.
- **Guide des emmerdes** : Tous les conseils "anti-galère" : perte de papiers, vol de portable, galères financières, soucis avec son employeur ou son bailleur, difficultés à trouver un établissement de formation, harcèlement, problèmes de santé…
- **Trouver un logement** : Connaitre les aides au logement, les démarches à suivre, les contacts, adresses utiles et listes de résidences ou foyers en région, …

Scannez le QR Code pour découvrir nos guides.

NOUS CONTACTER

@infojeunesud

info@infojeunesudprovencealpescotedazur.fr

Info Jeunes Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
96 la canebière
13001 marseille

Label Information Jeunesse

SOMMAIRE

ÊTRE BÉNÉVOLE p 5

- Différentes formes de bénévolat
- Statut du bénévole
- Trouver du temps
- Se former

ÊTRE VOLONTAIRE p 8

- Service civique en France et à l'étranger
- Corps Européen de Solidarité (CES)
- Volontariat de solidarité internationale (VSI)
- Volontariat franco-allemand (VFA)
- Volontaire dans le domaine de l'aide humanitaire
- Volontariat des Nations unies (VNU)
- Volontariat international en entreprise ou en administration (VIE/VIA)

S'ENGAGER DANS L'ANIMATION p 14

- Passer le BAFA et le BAFD

S'ENGAGER DANS LA SÉCURITÉ PUBLIQUE p 15

- S'engager dans la Défense nationale et la gendarmerie
- S'engager dans la Police nationale
- Pompier volontaire
- Secouriste bénévole
- Volontaire à l'EPIDE

ÊTRE ENGAGÉ DANS LA CITOYENNETÉ p 20

- Le « parcours de citoyenneté » pour les jeunes
- Voter
- La réserve civique et autres réserves citoyennes
- Engagement local et régional
- Engagement dans la vie scolaire et étudiante
- Engagement dans le monde du travail

S'ENGAGER DANS DES INITIATIVES ET DES PROJETS p 27

- Le projet
- Se faire aider
- Focus sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : Entrepreneur.euses engagé.es
- Financer son projet

S'ENGAGER : RECONNAISSANCE ET VALORISATION p 31

- Des droits acquis grâce à l'engagement
- Outil de valorisation

CARNET D'ADRESSES p 34

- Adresses et ressources régionales

ÊTRE BÉNÉVOLE

C'est quoi être bénévole ?

C'est consacrer un peu de ton temps libre pour aider les autres, défendre une cause qui te tient à coeur, réaliser un projet ou faire partie du bureau ou du conseil d'administration d'une association.

Différentes formes de bénévolat

À SAVOIR

• L'engagement est libre. Il peut être ponctuel (de temps en temps) ou régulier : quelques heures par semaine ou par mois, en week-end, en soirée ou en journée. Il peut être rompu à tout moment.

• Aucune compétence ou qualification n'est demandée.

• On peut être bénévole quel que soit son âge, même mineur.

• Engagement libre veut dire aussi absence de contrat. Aucune responsabilité n'est exercée (sauf en faisant partie de l'équipe dirigeante).

Avant de se lancer dans une action de bénévolat, il faut se poser les bonnes questions : Quel sens veut-on donner à son engagement ? Pourquoi le faire et dans quel domaine ?
Quel temps est-on prêt à y consacrer ? Une fois engagé dans une structure, celle-ci compte sur les bénévoles...
Le bénévolat peut s'exercer dans tous types d'associations : sportives, culturelles, sociales, humanitaires ou de solidarité, et prendre différentes formes comme par exemple :
Chantiers de jeunes bénévoles : pour certains dès 14 ans et jusqu'à 30 ans, c'est l'occasion de rencontrer des personnes d'origines et de cultures diverses, autour d'un projet de rénovation, d'archéologie, de protection de l'environnement ou de soutien aux plus fragiles. Non rémunérés, petite participation financière, en France et à l'étranger.
Réserve civique : voir partie « Citoyenneté » de ce guide
Bénévolat de compétences : les salariés peuvent donner de leur temps personnel pour aider des associations dans la réalisation de leurs projets.
Mécénat de compétences : les salariés aident des associations d'intérêt général sur leur temps de travail avec l'accord de leur entreprise

Pour trouver une mission de bénévolat :

Je veux aider : jeveuxaider.gouv.fr
Tous bénévoles : tousbenvoles.org
France bénévolat : francebenevolat.org

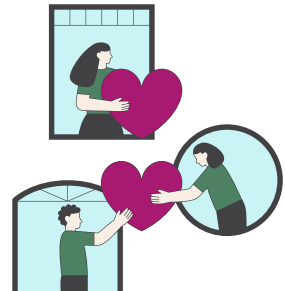

Statut du bénévole

Situation dans laquelle une personne apporte temps et compétences à titre gratuit pour une autre personne ou un organisme, c'est un engagement libre, sans autre lien financier que d'éventuels dédommagements de frais, ni lien de subordination juridique. Il peut être interrompu sans procédure, ni dédommagement.

Seule obligation : respecter les statuts de l'organisme au sein duquel s'exerce le bénévolat, ainsi que les normes de sécurité du domaine d'activité. Le bénévole ne perçoit pas de rémunération mais peut parfois être dédommagé de frais induits par son activité (déplacements, hébergement, achat de matériel…).

Les bénévoles ayant une activité régulière peuvent bénéficier de
« titre restaurant du bénévole ». www.service-public.fr
rubrique fiches pratiques par thème/association

Protection du bénévole : aucun droit à la prise en charge de ses dépenses de santé n'est lié au statut du bénévole.

Responsabilité civile : Il appartient aux associations d'assurer leurs bénévoles et de les indemniser s'ils subissent des dommages corporels. Inversement, en cas de dommages causés par un bénévole, puisqu'il agit sous l'autorité directe de l'association, la responsabilité de l'association peut être engagée, sauf si le dommage a été causé par une faute du bénévole. Dans ce cas la responsabilité pénale du bénévole peut être engagée.

Trouver du temps

Pour faciliter votre investissement dans une association, plusieurs dispositifs permettent de vous absenter ponctuellement ou régulièrement de votre activité.

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'un congé d'engagement, d'un congé de représentation, d'un congé de formation d'animateur ou de cadre pour la jeunesse, d'un congé de solidarité internationale, d'un congé sabbatique ou encore de dispositifs liés à la réduction du temps de travail (RTT) lorsque des accords le prévoient. Ces congés permettent de participer à des missions bénévoles, de représenter une association, de suivre une formation ou de s'investir dans un projet de solidarité.

Pour connaître les conditions d'accès et les démarches à effectuer, consultez les informations disponibles sur les sites :
www.france-volontaires.org/,:
www.service-public.fr/ et du portail https://associations.gouv.fr

Autres congés de formation continue, professionnelle et tout au long de la vie : chaque actif dispose d'un compte personnel de formation (CPF) crédité en euros. Le CPF peut être alimenté aussi par les activités bénévoles et de volontariat, et servir ainsi à cofinancer un projet.
www.moncompteformation.gouv.fr
https://travail-emploi.gouv.fr rubrique formation professionnelle.

Paroles de jeunes engagés

Retrouvez le témoignage de Corentin, 21 ans, bénévole au sein de au sein de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE)

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

Se former

Certif'Asso

La formation des bénévoles permet de développer des compétences utiles pour s'investir efficacement dans une association. Accessible dès 16 ans, le Certif'Asso remplace le CFGA depuis septembre 2025. Il comprend un tronc commun de 20 heures, deux modules au choix (gestion de projet, communication, finances, gouvernance, etc.) et une mise en pratique en association.
En savoir + :
https://associations.gouv.fr/je-veux-me-former

Où préparer Le Certif'Asso?
- La ligue de l'enseignement en partenariat avec l'université de Toulon
www.fol83laligue.org/formation-vie-asso/cfga

Diplôme d'Université Engagement

Le Programme Engagement d'Aix-Marseille Université (amU) propose le Diplôme d'Université Engagement, une formation de 240 heures qui accompagne et valorise l'engagement étudiant. Divisée en 120 heures de cours en ligne et 120 heures de mission terrain, la formation permet aux apprenants d'acquérir des compétences diverses sur la promotion de l'action, la création et la gestion de projet d'engagement.
La mission terrain permet de valider d'une expérience auprès des recruteurs.
Le diplôme est gratuit pour les étudiants inscrits au sein d'une formation nationale au sein d'amU mais aussi ouverte à tous, en formation initiale ou continue.
Les candidatures se font sur E-candidat du 4 septembre au 16 octobre 2026.
Pour plus d'infos, contactez engagement-etudiant@univ-amu.fr

Autres formations

D'autres formations, courtes et thématiques peuvent être proposées par des associations, soit gratuites, soit financées par différents dispositifs de formation, notamment le CPF (voir ci-dessus) Le Mouvement Associatif Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur correspondant du CNAJEP en région, regroupe des structures proposant des formations https://lemouvementassociatif-sudpaca.org

Ressources complémentaires

Voir le carnet d'adresses.

ÊTRE VOLONTAIRE

Le volontaire s'engage au sein d'une association ou entreprise pour une mission au service de l'intérêt général et pour une durée précise. Il perçoit en contrepartie une indemnité non imposable et bénéficie d'une couverture maladie. Plusieurs formes de volontariat existent en France ou à l'étranger.

La Loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique a créé deux formes de Service Civique : l'engagement de Service Civique et le volontariat associatif. Cette loi regroupe, par ailleurs, d'autres formes de volontariat : activités de volonta-riat/Corps Européen de Solidarité, Volontariat de Solidarité Internationale, volontariat international en entreprise, volontariat international en administration.

Service civique en France et à l'étranger

L'engagement de Service Civique est une politique publique qui vise à favoriser la mixité et la cohésion sociale.
Pour qui ? Tous les jeunes entre 16 et 25 ans, jusqu'à 30 ans si en situation d'handicap, sans conditions de diplôme.
Durée : de 6 à 12 mois, 8 en moyenne selon les missions, 24h par semaine minimum et jusqu'à 35h. Quel type de mission ?
Mission d'intérêt général dans les domaines suivants : Solidarité, Environnement, Sport, Culture et loisirs, Éducation pour tous, Santé, Mémoire et citoyenneté, Développement international et aide humanitaire, Citoyenneté européenne, Intervention d'urgence en cas de crise. La mission peut être effectuée auprès d'associations, d'ONG, de fondations, d'établissements publics ou de collectivités territoriales en France ou à l'étranger.
Indemnité : 619,83 €
Majoration de cette indemnité sur critères sociaux pour les étudiants boursiers et les bénéficiaires du RSA : 114,95 €

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Aide au Logement.
Le jeune volontaire est accompagné par un tuteur, participe à une phase de préparation et il est soutenu dans sa réflexion sur son projet d'avenir. Autres avantages : protection sociale intégrale, formation civique et citoyenne et Premiers et Secours Citoyen (PSC), carte de Service Civique (mêmes avantages que les étudiants). À l'issue de la mission, le volontaire reçoit une attestation officielle et réalise un bilan nominatif mettant en avant les compétences acquises. L'engagement en service civique est valorisé dans son parcours (formation, recherche d'emploi).

Il peut candidater auprès de l'Institut de l'Engagement pour bénéficier d'un accompagnement plus poussé dans ses projets (recherche d'emploi, formation ou création d'entreprise)
www.engagement.fr/
>> En savoir + :
www.service-civique.gouv.fr

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

Bon à savoir

Toute personne âgée de plus de 25 ans peut effectuer un volontariat associatif pour mener à bien, entre 6 et 24 mois, des missions d'intérêt général auprès d'associations ou de fondations agréées par l'Etat en France ou à l'étranger.

Les volontaires bénéficient d'une indemnisation et d'une couverture sociale complète financées par l'organisme d'accueil. www.service-public.fr

Paroles de jeunes engagées

Retrouvez le témoignage de Diary volontaire en service civique à Info Jeunes Marseille Canebière

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

Corps Européen de Solidarité (CES)

Ce programme s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans (jusqu'à 35 ans pour les missions d'aide humanitaire) souhaitant s'engager dans des actions de solidarité en France ou en Europe. Ce programme permet aux jeunes d'apporter leur contribution dans différents champs d'intervention de la solidarité (inclusion, éducation, citoyenneté et participation démo-cratique, culture, santé...) de 2 semaines à 12 mois au sein d'une structure en Europe ou dans un pays voisin de l'Europe. Il leur permet de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à leur développement personnel et professionnel. Cela peut aussi être un tremplin pour le montage d'un projet ou un engagement bénévole. À l'issue de leur expérience, les participants reçoivent un certificat Youthpass, qui valorise les compétences acquises. Ce certificat peut également être utilisé pour compléter un CV Europass.

À noter : Les frais de transport, d'hébergement et d'assurance sont pris en charge et les volontaires bénéficient d'une somme forfaitaire différente selon le niveau de vie du pays de destination, pour leur nourriture et argent de poche, éventuellement de soutien linguistique et d'une formation de préparation au départ adéquate.

>> En savoir + :
www.corpseuropeensolidarite.fr

Structures d'envoi régionales CES et Service civique international :
Voir le carnet d'adresses

CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

Paroles de jeunes engagées

Retrouvez le témoignage de Martina, 27 ans, volontaire au Corps Européen de Solidarité

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

Spécial Hautes Alpes :

Aide financière - Coup de pouce service civique
Le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport de la DSDEN des Hautes-Alpes lance une aide pour inciter les jeunes à démarrer une mission de service civique.
L'objectif est d'encourager les jeunes à s'engager dans une mission de service civique hors de leur lieu de résidence et en particulier dans des territoires où les loyers sont élevés.
Cette aide financière permettra de subvenir aux besoins des volontaires liés :
au logement (aide au premier loyer)
à la mobilité des jeunes (carte transport collectif, achat vélo, carburant, ...)
Pour bénéficier de l'aide il faut que le lieu de la mission soit éloigné du lieu de résidence et que le jeune soit en cours de recrutement. L'attribution de l'aide est concomitante avec la signature du contrat d'engagement. Le plafond de l'aide est de 400 euros.
www.ac-aix-marseille.fr/service-civique-dans-les-hautes-alpes-122759

Ce programme national permet à toute personne majeure de s'engager, pour une période de 1 à 2 ans dans un projet de solidarité (actions d'éducation, de santé, coopération humanitaire...).
Les volontaires sont pris en charge par l'une des associations agréées qui cofinancent la formation, les frais de voyage, l'indemnité, la couverture sociale et l'accompagnement au retour.
Pour contacter une association agréée VSI :
https://france-volontaires.org/

Volontariat de solidarité internationale (VSI)

Paroles de jeunes engagées

Retrouvez le témoignage d'Anne-Isabelle Münz, volontaire de solidarité internationale, engagée pour un projet d'eau d'assainissement au Cambodge

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

Volontariat franco-allemand (VFA)

Le VFA s'adresse aux 18-25 ans. Il permet aux volontaires de s'engager en faveur d'un projet collectif, pendant 12 mois en effectuant une mission d'intérêt général au sein d'une association ou d'un établissement scolaire français ou allemand dans le domaine culturel, écologique, social, sportif, etc. Le volontaire a le statut de service civique et bénéficie d'un accompagnement binational avec une formation interculturelle, civique et linguistique.
>> En savoir + : www.ofaj.org

Volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire

Dans le cadre du Corps Européen de Solidarité (CES), le volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire s'effectue dans des pays hors Union européenne où se déroulent des activités et des opérations d'aide humanitaire. Profil concerné : du débutant (moins de 5 ans d'expérience) à l'expert (plus de 5 ans d'expérience). Formation commune à tous les volontaires à l'issue de laquelle leur aptitude sera jugée.
Les volontaires doivent avoir 18 ans minimum et être citoyens ou résidents longue durée d'un État membre de l'Union européenne.

Prise en charge les dépenses durant la mission (frais de transport, d'assurance et de logement).

Indemnité mensuelle variable selon le pays d'affectation et indemnité de réinstallation pour couvrir les frais de retour. Pour tous ceux qui n'ont pas la possibilité de partir, le programme propose de faire un volontariat en ligne.
https://youth.europa.eu/solidarity/young-people/volunteering-humanitarian-aid_fr

Paroles de jeunes engagées

Retrouvez le témoignage d'Inesse, déléguée OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) et Une Terre Culturelle

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

Volontariat des Nations unies (VNU)

Ce programme de volontariat a pour objectif de soutenir la paix et le développement dans des communautés à travers le monde.

Les jeunes diplômés âgés de 25 ans minimum, avec un diplôme universitaire ou un diplôme de technicien supérieur, avec au moins 2 ans d'expérience professionnelle, possédant de bonnes connaissances dans au moins une des trois langues de travail du programme VNU (anglais, français ou espagnol), et capables de travailler dans un environnement multiculturel peuvent postuler. La plupart des missions se déroulent entre 6 et 12 mois, des missions de moins de 3 mois sont possibles.

Le volontaire reçoit une allocation de subsistance, les frais de transport et une allocation pour frais d'installation, une assurance vie, santé et invalidé permanente, des congés annuels et une allocation pour frais de réinstallation.

>> En savoir + : www.unv.org/fr volontaire sur site ou en ligne https://app.unv.org

Bon à savoir

Découvrir le monde, un portail national pour vivre une expérience à l'étranger.
https://www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/

Volontariat international en entreprise ou en administration (VIE/VIA)

Ces dispositifs permettent aux étudiants, jeunes diplômés ou en recherche d'emploi, de 18 à 28 ans, de nationalité française ou européenne, de s'engager comme volontaire international, pour une période de 6 à 24 mois (renouvelable), dans une entreprise française implantée à l'étranger (VIE) ou en administration (VIA). Dans ce dernier cas, les volontaires participent à l'action de la France dans une ambassade, un consulat, une mission économique française à l'étranger ou dans un service de coopération et d'action culturelle. Être volontaire international permet de bénéficier d'un statut public protecteur : les volontaires reçoivent une indemnité forfaitaire, variable selon les pays d'affectation. Les frais de voyage et d'installation et la protection sociale sont pris en charge.

>> En savoir + :
https://mon-vie-via.businessfrance.fr

S'ENGAGER DANS L'ANIMATION

Passer le BAFA et le BAFD

Un job pas comme les autres : À partir de 16 ans, les animatrices et animateurs BAFA interviennent auprès de jeunes publics qu'ils vont ouvrir aux valeurs de l'éducation populaire, de la solidarité et du mieux vivre ensemble. En même temps, la formation et les actions menées en équipe leur apportent des compétences utiles à leurs projets d'avenir.

Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation) permet d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle des enfants et des adolescents en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Une formation en 3 étapes : une session de formation générale de 8 jours, un stage pratique de 14 jours minimum, une session d'approfondissement ou de qualification de 6 à 9 jours.

Les titulaires du BAFA complet qui veulent passer à la direction de centres de vacances ou autres ACM, doivent obtenir le BAFD après 18 ans.
www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Attention chaque structure préparant au BAFA a des spécificités et des tarifs variables, il convient de bien comparer les offres. Il existe des aides pour financer une partie de la formation au BAFA : CAF, Conseil Régional Provence-Alpes Côte d'Azur, Mairies, Comités d'entreprises, organisateurs d'ACM
Se renseigner auprès d'une structure Info Jeunes (voir page 34)
Voir aussi le portail www.mesdroitssociaux.gouv.fr/ accueil le site : www.service-public.fr/ et le site www.1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides

Paroles de jeunes engagées

Retrouvez le témoignage de Pablo en formation BAFA

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

S'ENGAGER DANS LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Plusieurs statuts et dispositifs d'engagement existent. Pour certains, une contrepartie financière est demandée.

S'engager dans la Défense nationale et la gendarmerie

Service militaire volontaire (SMV)
Le SMV s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi et sans qualification. Avec deux options : les volontaires « stagiaires » signent un contrat de 8 à 12 mois, suivent une formation civique et citoyenne, une remise à niveau scolaire et peuvent passer leur permis de conduire. Ils peuvent aussi suivre une formation professionnelle qualifiante.

Les volontaires « experts », titulaires au minimum du brevet des collèges, d'un CAP ou d'un BEP, acquièrent une première expérience professionnelle dans l'instruction à la conduite, la comptabilité, les ressources humaines, le secrétariat ou en participant à l'encadrement des volontaires stagiaires. Le volontaire expert signe un contrat d'un an renouvelable 4 fois. Dans les deux options, les volontaires sont logés et nourris en caserne et perçoivent une rémunération.

>> En savoir +
https://www.le-smv.gouv.fr/

7 centres en France, dont 1 centre situé en région Provence-Alpes Côte d'Azur à Marseille : Antenne du SMV 3 Impasse des Tirailleurs 13009 Marseille
Tél : 06 28 49 51 40
asmv-marseille.recrutement.fct@def.gouv.fr
www.le-smv.gouv.fr/

Le service militaire adapté (SMA), pour les jeunes d'outre-mer
Le SMA a pour mission de faciliter l'insertion dans la vie active des jeunes d'outre-mer de 18 à 25 ans sans qualification et éloignés de l'emploi : formation militaire initiale remise à niveau dans les savoirs de base, éducation civique, formation aux premiers secours, préformation professionnelle et permis de conduire.

>> En savoir + : www.le-sma.com/

Service national volontaire : une nouvelle forme d'engagement

À partir de septembre 2026, le service national volontaire remplace le Service national universel (SNU). Ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans, il repose sur le volontariat et ne nécessite aucun diplôme. Il permet de s'engager pendant 10 mois au service de la collectivité, notamment dans le cadre d'une année de césure pour les étudiants. Après un mois de préparation, les volontaires rejoignent l'Armée de terre, l'Armée de l'air et de l'espace ou la Marine nationale. Les missions sont réalisées uniquement en France, en métropole ou en outre-mer, sans déploiement en opération extérieure. Elles peuvent concerner différents domaines : défense, logistique, restauration, hôtellerie, technologies ou soutien administratif.

Les volontaires sont nourris, logés et rémunérés environ 800 € par mois.
Ils bénéficient également d'une réduction de 75 % sur les déplacements en train avec une carte SNCF militaire.
La sélection tient principalement compte de la motivation et de l'aptitude physique à exercer les missions proposées.

Pour en savoir plus et candidater : www.defense.gouv.fr/nous-rejoindre/service-national

Devenir réserviste opérationnel des armées ou de la gendarmerie nationale

L'État a créé une garde nationale composée de volontaires qui s'engagent au service de la protection des Français.
Conditions d'accès : avoir plus de 17 ans, être français et jouir de ses droits civiques, pouvoir concilier vie professionnelle ou familiale et engagement dans la réserve. Le contrat est de 1 à 5 ans renouvelable et prévoit une formation, une aide au permis de conduire et éventuellement des bourses d'études.

>> En savoir + :

https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1188

Paroles de jeunes engagées

Retrouvez le témoignage de
Pierre Derupty-Doucet, réserviste Gendarmerie nationale Alpes-de-Haute-Provence

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

S'engager dans la Police nationale

Réserve opérationnelle dans la Police nationale

La réserve opérationnelle permet aux citoyens d'intégrer un service de police et d'apporter un renfort temporaire opérationnel aux services actifs de police en effectuant des missions identiques à celles du policier. Le réserviste a le statut de policier réserviste et est rémunéré pour les missions effectuées.

Conditions: être de nationalité française, être âgé de 18 à 67 ans.
Voir toutes les conditions et les modalités d'inscriptions sur :
www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre/nos-voies-dacces/devenir-reserviste/reserviste-operationnel

Réserve citoyenne de la Police nationale

Tout citoyen ou résident régulier de plus de 16 ans peut s'engager bénévolement sur son temps libre, dans des missions d'intérêt général. Les missions proposées peuvent notamment concerner la prévention, la médiation, l'accueil et l'information du public, l'aide aux démarches ou des actions de sensibilisation. Le réserviste citoyen a le statut de bénévole et n'est pas rémunéré.
Les offres de missions sont accessibles sur : www.jeveuxaider.gouv.fr

Pompier volontaire

Vous souhaitez vous engager chez les pompiers ? Selon votre âge, plusieurs possibilités existent.

Jeune sapeur pompier (JSP) : de 11 à 18 ans.
Dès 11 ans, les jeunes peuvent rejoindre une section de jeunes sapeurs-pompiers et se former aux activités des sapeurs-pompiers. Tout au long de l'année scolaire, ils apprennent les gestes qui sauvent, les techniques de lutte contre l'incendie et les règles de sécurité.

Ils participent également à des activités sportives, des manœuvres et des actions de sensibilisation, notamment auprès d'autres jeunes. La formation prépare au brevet national de jeune sapeur-pompier (BNJSP). Le JSP est un jeune en formation et non un sapeur-pompier volontaire : il ne participe pas aux interventions. Cette formation permet notamment de se préparer à un futur engagement comme sapeur-pompier volontaire.

Sapeur-pompiers volontaires (SPV) : dès 16 ans
Les sapeur-pompiers volontaires (SPV) sont des citoyens ordinaires dès 16 ans qui, en parallèle de leur vie professionnelle ou de leurs études, ont choisi de se rendre disponible pour répondre à toute alerte émise par le centre de secours dont ils dépendent. Ils suivent régulièrement des formations et peuvent assurer toutes les missions incombant aux services d'incendie et de secours. Les SPV s'engagent sur le long terme, ils perçoivent une contrepartie financière et reçoivent une formation.
>> En savoir + :
www.pompiers.fr/

Paroles de jeunes engagées

Découvrez le témoignage de Matteo, 16 ans, engagé comme Sapeur-pompier Volontaire à Nice (06)

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

Secouriste bénévole

La formation aux Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) permet de devenir secouriste. Une fois formé à la prise en charge de victimes d'accident, de malaises, etc. Vous pourrez intervenir seul ou en équipe, avec ou sans matériel, afin de réaliser les gestes de premiers secours qui s'imposent.

La formation aux Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE2) permet de devenir équipier secouriste, c'est-à-dire d'intervenir en binôme ou en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'équipe au sein d'un poste de secours ou d'un dispositif de secours d'urgence. L'engagement est ponctuel sur des missions.

Par exemple : poste de secourisme durant une manifestation publique, concert, match de foot, etc. www.jeveuxaider.gouv.fr Plusieurs associations, comme la Croix-Rouge, la Croix-Blanche, la Protection civile ou la Fédération française de sauvetage et de secourisme préparent au PSE1 et PSE2. Vous pouvez également vous adresser à l'Union des sapeurs-pompiers de votre département. www.croix-rouge.fr/formation/premiers-secours-en-equipe-de-niveau-1-et-2

Volontaire à l'EPIDE

L'EPIDE - Établissement pour l'insertion dans l'emploi – est un acteur reconnu de l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle. Les volontaires sont accueillis en internat, dans un cadre structuré, où ils vivent les valeurs de la République. Objectifs : construire et réussir son projet professionnel , acquérir une formation générale et spécialisée , apprendre à prendre soin de soi et des autres. https://www.epide.fr/

Paroles de jeunes engagées

Découvrez le témoignage de Yasmina Volontaire à l'emploi au centre EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi) de Marseille.

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

@infojeunesud

@infojeunesud

@infojeunesud

@infojeunesudprovencealpescotedazur

ÊTRE ENGAGÉ DANS LA CITOYENNETÉ

« La citoyenneté ne se définit pas uniquement d'un point de vue juridique par la possession de la nationalité française et de ses droits civiques et politiques. Elle se définit aussi aujourd'hui comme une participation à la vie de la cité. Cependant, les citoyens n'ont aucun rôle obligatoire à jouer. En ce sens, le statut juridique de citoyen est un statut de liberté.

Un citoyen peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique. La participation citoyenne peut s'exercer de multiples façons, par le vote aux différentes élections, par un engagement scolaire ou étudiant, par une participation aux instances locales et régionales et/ou professionnelles, par l'adhésion à une association, un parti, un syndicat… »

hwww.vie-publique.fr/

Le « parcours de citoyenneté » pour les jeunes

Enseignement de défense
La sensibilisation au devoir de défense n'est pas une discipline à part entière. Elle est abordée au collège et au lycée dans les programmes de plusieurs enseignements : enseignement moral et
civique (EMC), histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP), les sciences et la technologie, les arts plastiques et l'éducation musicale, le français, etc.
www.education.gouv.fr

Journée Défense et Citoyenneté - JDC
La JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans (possible jusqu'à 25 ans). Cette journée permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix, c'est aussi une occasion de contact direct avec la communauté militaire et ses métiers civils et militaires. Informations sur https://presaje.sga.defense.gouv.fr
Les jeunes en difficulté peuvent obtenir des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée. À l'issue de cette journée, un certificat individuel de participation est remis à chaque participant. Ce certificat est nécessaire pour passer les concours et examens d'État et doit être obtenu avant l'âge de 25 ans.

Recensement
Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger, dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire (recensement en ligne possible dans certaines communes). La mairie (ou le consulat), leur remettra alors une attestation de recensement.

>> En savoir + : www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F870

Voter

Le droit de vote est l'un des droits fondamentaux d'une démocratie. Il permet à chacun de se sentir impliqué et responsable dans sa vie de citoyen. En France, le vote est un droit et non un devoir, contrairement à certains pays, comme la Belgique où c'est une obligation. En plus de voter, il est possible, à partir de 18 ans, de se présenter à différentes élections : législatives, régionales, départementales, municipales...
Tout le monde dispose du droit de vote à condition d'être âgé de plus de 18 ans, d'avoir la nationalité française et de jouir de ses droits politiques et civiques. L'inscription sur les listes électorales est automatique à partir du recensement de la JDC. Les citoyens d'un pays de l'Union européenne (UE) résidant en France peuvent voter lors des élections municipales et des élections européennes.

Les différentes élections :
Élections municipales (les conseillers municipaux et maires) tous les 6 ans
Élections départementales (les conseillers départementaux) tous les 6 ans
Élections régionales (les conseillers régionaux des 13 régions métropolitaines) tous les 6 ans
Élections présidentielles (le Président de la République), tous les 5 ans, au suffrage universel direct en deux tours. Les partis peuvent choisir d'organiser des primaires et de les ouvrir uniquement à leurs adhérents ou à l'ensemble des citoyens français.
Élections législatives : (les députés de l'Assemblée Nationale) tous les 5 ans au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours.
Élections sénatoriales : (les sénateurs) tous les 6 ans
Élections européennes : (les députés européens) tous les 5 ans
www.elections.interieur.gouv.fr/

Bon à savoir

Le Parlement Européen des Jeunes, le PEJ est une association d'éducation à la citoyenneté européenne qui dispose d'antennes dans chaque pays de l'Union européenne. Son objectif principal est d'impliquer la jeunesse (via les lycéen.ne.s) dans la construction de l'Europe en l'invitant à prendre part au débat public européen. Le PEJ organise des forums et des manifestations et publie un livret sur les institutions européennes vues par les jeunes.

>> En savoir + : www.pejfrance.org

La réserve civique et autres réserves citoyennes

La réserve civique et ses missions
Instituée par la Loi Égalité et Citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017, la réserve civique est une réponse au désir d'engagement des citoyens qui s'est largement manifesté après les attentats de 2015 en France. Elle permet l'engagement bénévole et occasionnel de citoyens français et étrangers résidant régulièrement sur le territoire français, comme acteurs d'un ou plusieurs projets d'intérêt général, inspirés par les valeurs de la République et proposés par des organismes publics ou associatifs.

Ces projets peuvent concerner 12 domaines d'action : la coopération internationale, la culture et les loisirs, l'éducation pour tous, l'environnement, l'insertion et l'accompagnement professionnels, la mémoire et la citoyenneté, la santé, la sécurité, les situations d'urgence ou événements exceptionnels, la solidarité, le sport et le vivre ensemble. La Réserve civique se déploie sur jeveuxaider.gouv.fr qui met en relation les personnes qui ont envie d'agir et les organisations publiques et associatives qui ont besoin de bénévoles.

>> En savoir + : https://www.jeveuxaider.gouv.fr/ : plateforme publique du bénévolat proposée par la Réserve Civique.
voir aussi l'article : Dans quelle réserve peut-on s'engager ? sur https://www.service-public.gouv.fr

La réserve citoyenne de l'Éducation nationale : ouverte à tous les citoyens majeurs pour soutenir bénévolement les équipes éducatives pour la transmission des valeurs de la République en apportant leur expérience et leur témoignage (éducation à la laïcité, lutte contre les discriminations, égalité filles garçons...). Inscriptions en ligne

>> En savoir + :
https://www.education.gouv.fr/

La réserve communale de la sécurité civile : constituée de citoyens volontaires et bénévoles sans formation particulière, elle apporte son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise.

>> En savoir + : se renseigner auprès de sa mairie

Paroles de jeunes engagées

Découvrez le témoignage d'Adam JOUCLA, élu au Parlement Régional de la Jeunesse - PRJ - du Conseil Régional Sud Provence- Alpes-Côte d'Azur

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

Engagement local et régional

Les instances régionales et locales sont libres de créer et d'organiser des représentations de la jeunesse à laquelle les jeunes sont invités à participer.

Parlement Régional de la Jeunesse de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur :
Plus d'une centaine de jeunes, âgés de 15 à 25 ans, apprentis, lycéens, étudiants de formations sanitaires et sociales, ont été élus et sont porte-paroles de la jeunesse de la région Sud pour améliorer les politiques régionales en sa faveur. Regroupés en « fabriques » (Europe, Communication, Transition Ecologique, Citoyenneté, Sport et JOP 2030), leurs objectifs est de faire entendre leur voix, agir concrètement et participer à la vie démocratique locale.
Les candidatures seront ouvertes du 1er au 30 septembre 2026.

https://www.maregionsud.fr
jeunes@maregionsud.fr
www.facebook.com/prjsud/www.instagram.com/prj.maregionsud/

Conseil départemental des jeunes :
Le conseil Départemental des jeunes représent les collégiens de leur département. Ils proposent, débattent et conçoivent des projets en lien avec les préoccupations des collégiens. Les élections ont lieu dans les 6 semaines qui suivent la rentrée.

En savoir + : sites web des conseils départementaux, voir le carnet d'adresse

Conseil municipal des jeunes : de nombreuses villes mettent en place des conseils municipaux d'enfants et de jeunes âgés de 7 à 16 ans, élus dans les écoles et les associations. Ce sont des instances d'échanges et de propositions concernant la vie quotidienne de la ville : vie scolaire, solidarité, sécurité routière, loisirs, environnement…

Paroles de jeunes engagées

Découvrez le témoignage de Khalil FELDJAOUI, élu et engagé au Conseil des jeunes métropolitains (CJM)

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

Paroles de jeunes engagées

Découvrez le témoignage d'Hamza, 17 ans en classe de 1ère, élu au Conseil Municipal des Jeunes de Marseille (CMJ)

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

>> En savoir + :
https://agence-cohesion-territoires. gouv.fr

Engagement dans la vie scolaire et étudiante

Il est possible pour un élève de participer à la vie et au projet pédagogique de son établissement à travers plusieurs instances, et de jouer un rôle de médiateur entre les élèves et les enseignants : Coopérative d'école : c'est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative. Elle contribue au développement de l'esprit de solidarité entre les élèves et à l'amélioration du cadre scolaire et des conditions de travail et de vie des élèves dans l'école.

Délégué·e de classe : dans chaque classe du collège et du lycée, parfois même en primaire, deux délégués des élèves élus représentent les élèves de leur classe. Ce sont des médiateurs entre leurs camarades et les autres membres de la communauté éducative qui participent aux conseils de classe.

Conseil de la vie collégienne (CVC) : c'est une instance d'échanges et de dialogue entre élèves et avec les membres de la communauté éducative, et un lieu d'expression.

Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) : composé de 10 élèves désignés pour 2 ans par l'ensemble des élèves du lycée, et de 10 personnes élues parmi des membres du personnel du lycée et des parents d'élèves, le CVL fait des propositions et donne un avis sur l'organisation des études, du temps scolaire, sur l'accompagnement personnalisé, l'information sur l'orientation, les activités sportives, culturelles et périscolaires, les échanges linguistiques, l'utilisation des fonds.

Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) : composé de 40 membres au maximum, dont la moitié au moins sont des lycéens ou des élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), il formule des avis sur les questions relatives à la vie scolaire et au travail scolaire des lycéenn.es.

Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) : Le ministre de l'Éducation nationale peut consulter le CNVL sur les questions relatives au travail scolaire et à la vie matérielle, sociale, culturelle et sportive dans les lycées et les EREA. Le conseil est aussi tenu informé des grandes orientations de la politique éducative dans les lycées.

Paroles de jeunes engagées

Découvrez le témoignage de Matteo, 17 ans, en 1ère MCVA (Métiers du commerce), engagé dans le CVL de son lycée Jacques Dolle à Antibes (06)

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

Maisons des lycéens (MDL) :
Ce sont des associations gérées directement par les élèves à partir de 16 ans, dans chaque lycée, qui développent des projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté. Tous les élèves du lycée peuvent adhérer et devenir membres de la MDL.

Engagement dans la vie étudiante : Les étudiants peuvent siéger dans les conseils et commissions de l'université tels que le conseil d'administration de l'université, la commission de la Recherche et la commission Formation et Vie Universitaire (CFVU). Les élus étudiants interviennent dans les domaines liés au fonctionnement de l'université. Dotés de structures locales et nationales, les syndicats les plus importants peuvent agir sur l'adoption des réformes et contrôler leur application.

Contacter les Bureaux de la Vie Étudiante (BVE) des universités.

Engagement dans le monde du travail

CSE (Comité Social et Économique)
Le 1er janvier 2020, en application du décret du 29 décembre 2017, toutes les instances représentatives du personnel, que sont le Comité d'Entreprise (CE), les délégués du personnel et le CHSCT (comité hygiène, sécurité et conditions de travail) ont dû fusionner en une seule entité, le CSE, excepté dans les entreprises de moins de 11 salariés. Élus pour 4 ans par les salariés dans les entreprises comptant au moins 11 salariés (sauf convention ou accords collectifs), les membres du CSE et leurs suppléants ont pour mission de présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives du personnel.

Délégué syndical : désigné par un syndicat représentatif dans l'entreprise, il ou elle représente le personnel. C'est par son intermédiaire que le syndicat fait connaître à l'employeur ses réclamations, revendications ou propositions et négocie les accords collectifs.
Conseiller prud'homal : compétent pour trancher les litiges individuels entre salarié.es et employeurs.

S'ENGAGER DANS DES INITIATIVES ET DES PROJETS

Le projet

Sans le savoir, on est très souvent en « mode projet » : organiser une fête, partir en vacances, monter un groupe de musique... selon la taille et l'importance d'un projet, il faut réfléchir et suivre une méthodologie par étapes.

- Préciser son idée en se posant les bonnes questions : d'où vient cette idée, et quel est son objectif, pour qui, en a-t-on déjà parlé ou jamais à personne, est-ce un projet personnel ou collectif ? Quelles compétences faut-il, a-t-on toutes ces compétences ou faut-il de l'aide ? Combien de temps peut-on consacrer à ce projet et quand va-t-il commencer, quelles seront les étapes de réalisation ?
- Élaborer un budget : combien ça va coûter et où trouver l'argent ?
- Se faire accompagner est utile et même indispensable pour les projets de création d'entreprise ou d'association : il va donc falloir trouver le bon interlocuteur, les bons partenaires notamment conseillers et financeurs.
- Communiquer, faire connaître son projet pour le faire vivre et même grandir.

Se faire aider

Le réseau Information Jeunesse a vocation à accueillir tous les jeunes ayant des projets divers. Les structures labellisées IJ (Information Jeunesse) orientent vers les interlocuteurs appropriés en fonction du projet.

Pour en savoir + : voir le carnet d'adresses
Cap Jeunesse Côte d'Azur/AGIS 06 : actions en faveur des initiatives et des projets des jeunes : https://cap-jeunesse.fr
L'école des projets de Cannes aide aux porteurs de projets www.espacesmimont.org/

Espace Info Jeunes Isle sur la Sorgue : Point d'appui relais initiatives jeunes, programme européen jeunesse Erasmus + (11-30 ans). Référent Club Teli (international) www.islesurlasorgue.fr/vivre-au-quotidien/enfance-jeunesse-et-parentalite/ados-et-jeunes/le-point-information-jeunesse/islesurlasorgue.fr/

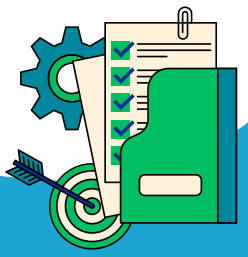

La structure Information Jeunesse –La Gare de Coustellet à Maubec (Vaucluse), Maison de Projets conseils et orientations pour les initiatives de jeunes : https://aveclagare.org/

Focus sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : entrepreneur.euses engagé.es

Reconnue par la Loi du 31 juillet 2014, l'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale tout en luttant contre la délocalisation des emplois.

Les structures de l'ESS sont présentes dans tous les secteurs d'activité et peuvent prendre de multiples formes :
Coopératives (SCOP, SCIC, CAE...), qui adoptent le principe coopératif suivant : une personne vaut une voix et non un titre financier = une voix.
Un type particulier de coopérative pour les 16/18 ans : **les coopératives Jeunesse Service** qui leur permettent de créer leur job d'été.
Associations : avec la liberté de définir ses propres principes de fonctionnement grâce à la Loi 1901 qui donne les éléments fondateurs de la constitution d'une association : un projet associatif, la réunion d'au moins 2 personnes partageant ce projet, la liberté de mettre en commun des connaissances et des activités apportées par chacun, l'égalité entre les membres, la gestion désintéressé. L'association ne sert pas à gagner de l'argent, si elle réalise des excédents, ceux-ci doivent être utilisés pour réaliser l'objet désintéressé de l'association.
Juniors Associations qui permettent aux jeunes mineurs de 11 à 18 ans , de mettre en œuvre leurs projets pour créer leur association. https://juniorassociation.org/

Paroles de jeunes engagées

Découvrez le témoignage de Lezzio, lauréat 2024 du Fond d'Initiative Jeunes 84 pour son projet «j'ai tout essayé».

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

Le Réseau des Juniors Associations en Provence-Alpes-Côte d'Azur est porté par la Ligue de l'enseignement

Relais départementaux du réseau national des Juniors associations :

- Ligue de l'Enseignement - Fédération des Alpes de Haute Provence https://laligue04.org
- Ligue de l'Enseignement - Fédération des Hautes-Alpes https://laligue05.org/
- Ligue de l'Enseignement - Fédération des Alpes Maritimes https://ligue-folam.weebly.com/
- Ligue de l'Enseignement - Fédération des Bouches du Rhône https://laligue13.fr
- Ligue de l'Enseignement - Fédération du Var https://www.fol83laligue.org/
- Ligue de l'Enseignement - Fédération du Vaucluse https://laligue84.org

Mutuelles et fondations, recherche de but non-lucratif (répartition des excédents), système de membres.

Financer son projet

Pour les projets non professionnels, personnels, artistiques, culturels, de solidarité…

Fondation de France : bourses de soutien aux projets, notamment les bourses Déclics jeunes (18 à 30 ans) pour réaliser un projet personnel dans les domaines les plus divers : art, artisanat, culture, sciences, techniques, action sociale et humanitaire, environnement… Chaque année, environ 20 bourses d'un montant de 7 600 €.
https://www.fondationdefrance.org/fr/

Fondations d'entreprises : principalement dans les secteurs suivants : sport, social, culture… L'association Admical sensibilise les entrepreneur.euses à la pratique du mécénat et répertorie les entreprises mécènes. Même une TPE (Très Petite Entrprise) peut contribuer à un projet qui l'intéresse. https://admical.org/

Sponsors : contrairement au mécénat, les entreprises qui pratiquent le sponsoring ou parrainage attendent un retour sur investisse-ment. On peut cibler les grandes entreprises qui ont un budget communication relativement important et dont l'activité peut être en lien avec le projet proposé.

Spécial Corps Européen de Solidarité (CES) (voir aussi la partie « Être volontaire » de ce guide) : Les jeunes volontaires dans le programme CES peuvent monter des « Projets de solidarité » : action de solidarité nationale ou locale/régionale, conçue, organisée et réalisée par un groupe de 5 jeunes minimum de 18 à 30 ans (durée 2 à 12 mois), pour développer l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat et la citoyenneté active. Soutien financier et pédagogique via l'Agence Erasmus+Jeunesse : www.corpseuropeensolidarite.fr/ Inscription obligatoire sur le portail du CES : https://europa.eu/youth/solidarity_fr

Crowdfunding ou plateforme participative : de plus en plus de porteurs de projets tentent leur chance sur les plateformes participatives. Le principe est simple : faire financer son projet en faisant appel aux particuliers. Condition pour récupérer les dons : avoir réussi à obtenir au moins 100 % de la somme demandée. Il existe des dizaines de plateformes : Ulule, Leetchi, Kisskissbankbank...

Le CROUS , pour les étudiants, offre plusieurs bourses pour des projets culturels et humanitaires (Culture Action) et le FSDIE soutient leurs initiatives et engagements (voir les Bureaux de la vie étudiante-BVE des universités).

Paroles de jeunes engagées

Découvrez les témoignages de Lola, Margo ,Charline, Shanyce , Laliya et Joao,lauréat (e)s du Fonds d'Initiatives Jeunes 84

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

Paroles de jeunes engagées

Découvrez les témoignages de Fabio concepteur de la journée Toulon Twitch Fest avec la bourse Ose Tes idées

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

Ressources :

Voir carnet d'adresses à la fin de ce guide.

S'ENGAGER : RECONNAISSANCE ET VALORISATION

L'engagement dans le cadre du bénévolat ou du volontariat peut être valorisé dans de nombreuses situations : pour une recherche d'emploi, pour valider un diplôme ou pour un retour en formation...

Des droits acquis grâce à l'engagement

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
Un bénévole avec une expérience d'un an au moins ou un volontaire peut prétendre à une VAE pour l'obtention de tout ou partie d'un titre, d'un diplôme ou d'un certificat en rapport avec son activité bénévole. Le candidat peut s'adresser à un point relais conseil tels que le délégué départemental à la vie associative (DDVA) ou le dispositif académique de validation des acquis (DAVA).
>> En savoir + : https://vae.gouv.fr/

Compte Engagement Citoyen (CEC)
Le CEC recense les activités bénévoles ou volontariat et permet d'acquérir à ce titre des droits à
la formation ou des congés pour bénévolat.
8 activités bénévoles, de volonariat, de réserviste ou de maître d'apprentissage permettent d'acquérir 240 euros sur votre compte d'engagement citoyen (CEC) par année, dans la limite maximale de 720 euros. Toutes les personnes de plus de 16 ans (dès 15 ans pour les jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage) sont concernées.
www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/le-compte-engagement-citoyen-cec

Droits pour les étudiant.es engagés : L' année de césure
La période de césure est un temps, d'une durée maximale d'une année, pendant laquelle l'étudiant suspend sa formation d'enseignement supérieur. L'étudiant peut, pendant cette période, faire un stage, un bénévolat, un volontariat ou suivre une autre formation. Il pourra réintégrer sa formation à l'issue de sa période de césure. Les étudiant.es en césure gardent donc leur statut d'étudiant, sans payer de frais d'inscription. Certains établissements ne posent aucune contrainte. La reconnaissance de la « césure-engagement » intègre les expériences bénévoles, volontaires et les expériences de stage ou de mobilité. Attention ! Délai assez long à respecter !

https://www.etudiant.gouv.fr/fr

L'octroi de crédits ECTS

De très nombreux étudiants s'engagent dans le monde associatif, comme bénévoles ou dans le cadre d'une mission de Service Civique. Les dispositifs de valorisation de l'engagement étudiant existent déjà dans plus de 70% des universités. Ils prennent des formes diverses : unité d'enseignement attribuant des crédits ECTS (European Credits
Transfer Scale - Système européen de transfert et d'accumulation de crédits), inscription au diplôme, octroi de bonus...

L'article 29 de la Loi égalité et citoyenneté généralise ces dispositifs à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou
pro-essionnelle précise et complète cet article. Ainsi, tous les établissements d'enseignement supérieur doivent mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association. Sont également reconnus et valorisés, selon les mêmes modalités, les activités professionnelles, militaires dans la réserve opérationnelle, les engagements de sapeur-pompier volontaire, les missions de Service Civique ou de volontariat.

L'Institut de l'Engagement

L'Institut de l'Engagement s'adresse aux jeunes bénévoles ou volontaires, âgé.es de 16 à 29 ans, repérés pour leur potentiel, la qualité de leur engagement et entreprise, l'intérêt de leur projet d'avenir.

L'Institut de l'Engagement intervient à l'issue de la période d'engagement et apporte des outils pour révéler les talents des jeunes et les accompagne afin de mener à bien leur projet d'avenir : reprendre une formation, trouver un emploi, créer une activité. Chaque jeune lauréat est suivi, pendant un an (deux ans pour la création d'activité) par un chargé d'accompagnement de l'Institut ou accompagné par un parrain ou une marraine spécialisé dans le domaine de son projet. L'Institut organise quatre séminaires annuels pour les lauréats et favorise la mise en relation des jeunes avec des entreprises, établissements scolaires, associations et collectivités partageant les mêmes valeurs.

>> En savoir + :
https://www.engagement.fr/

Paroles de jeunes engagées

Valentine, volontaire en service civique puis lauréate de L'institut de l'Engagement pour son projet IMAGINÉON, société de réemploi textile.

Sannez le QR code pour découvrir le témoignage.

Outil de valorisation

Passeport bénévole

Outil créé par France Bénévolat avec l'appui de l'AFPA, du ministère de l'Éducation Nationale, de la Caisse des Dépôts et Consignations et de France Travail . Il permet de répertorier toutes les missions accomplies et de valoriser les compétences acquises. Le Passeport bénévole est reconnu comme pièce justificative pour les dossiers VAE (validation des acquis de l'expérience) du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'AFPA. Il permet également de conserver une trace écrite et objective des missions effectuées tout au long de son parcours bénévole. Celui-ci peut être utilisé en annexe du CV pour un futur emploi ou job.

>> En savoir +:
www.francebenevolat.org

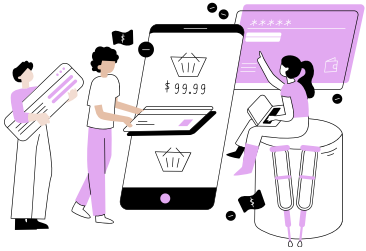

CARNET D'ADRESSES

Adresses ressources régionales

Le Réseau Info Jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le réseau Info Jeunes est un réseau de proximité sur l'ensemble du territoire français, composé de plusieurs structures en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cartographie du réseau Info Jeunes Provence-Alpes-Côte d'Azur

Info Jeunes Sud ProvenceAlpes-Côte d'Azur

Centre Régional Information Jeunesse CRIJ Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur 96 La Canebière
13001 Marseille
www.infojeunesudprovencealpescotedazur.fr

DRAJES - Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports PACA

DRAJES - Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports PACA
www.ac-aix-marseille.fr/jeunesse-engagement-et-sports-123128 Email : ce.drajes-paca-direction@region-academique-paca.fr

Référente régionale Engagement
Mme Agnès KASSA GAZARD
agnes.kassa-gazard@region-academique-paca.fr
06 27 94 47 43

Service de la DRAJES - Service civique

drajes-paca-service-civique@ region-academique-paca.fr Référente régionale Service Civique/Engagement
Mme Marie SIMON
Tél : 06 14 38 48 97

Référents départementaux Service civique

Alpes-de-Haute-Provence Référente Service civique/Engagement Mme Sandrine CORRIOL
sandrine.corriol@ac-aix-marseille.fr
Tél : 06 35 47 11 99

HAUTES-ALPES

Référent Service civique/ Cordonnateur Engagement M.Thomas Gammella
thomas.gammella@
ac-aix-marseille.fr
Tél : 06 87 54 58 41

ALPES-MARITIMES

Référent Service civique/
Coordonnateur Engagement
M. Jean-Gabriel BEDDOUK jean-gabriel.beddouk@ac-nice.fr
Tél : 04 93 72 64 22

BOUCHES-DU-RHÔNE

Coordonnateur Engagement
M.David VALERO
david.valero@ac-aix-marseille.fr
Tél : 06 31 03 30 87

VAR

Référente Service civique/Engagement
Mme Chelsy WAYARIDRI
sdjes83-service-civique@ac-nice.fr
Tél : 04 83 69 28 37

Chef de division Engagement Vie Associative
Mme Marie BARGIEL
marie.bargiel@ac-nice.fr
Tél : 04 83 69 28 36

VAUCLUSE

Référente Engagement
Mme Delphine MARCHAND
delphine.marchand@ac-aix-marseille.fr
Tél : 06 83 79 52 75

Ressources engagement local et régional

Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte-d'Azur : www.maregionsud.fr
- Parlement Régional de la Jeunesse (PRJ) **Conseil Départemental Alpes-de-Haute-Provence (04)** : www.mondepartement04.fr/
Conseil Départemental Hautes-Alpes (05) : www.hautes-alpes.fr/
Conseil Départemental Alpes-Maritimes (06) : www.departement06.fr
Conseil Départemental Bouches-du-Rhône (13) : www.departement13.fr
Conseil DépartementalVar (83) : www.var.fr/
Conseil Départemental Vaucluse (84) : www.vaucluse.fr/
Métropole Aix-Marseille-Provence https://ampmetropole.fr/gouvernance/le-conseil-des-jeunes-metropolitains-se-renouvelle/
Métropole Toulon Provence Méditerranée https://metropoletpm.fr/la-metropole/vie-democratique/le-conseil-de-la-vie-etudiante-et-de-la-jeunesse-tpm

Ressources bénévolat et volontariat en France et à l'étranger

Documentation Information Jeunesse disponible dans le réseau Info Jeunes (voir page 34) :
Fiches pratiques : « Les programmes européens», « Le volontariat international » **Sur le web** :
www.francebenevolat.org/
www.associations.gouv.fr/
www.tousbenevoles.org/
www.service-public.fr/
www.jeuneetbenevole.org/
www.solidaire-info.org/
www.jeunes.gouv.fr/
www.eurodesk.eu/
www.erasmusplus-jeunesse.fr/
Agence Erasmus + France Jeunesse & Sport dont une partie sur le Corps Européen de Solidarité
www.youthpass.eu/frwww.la-guilde.org/ www.ritimo.org/
www.diplomatie.gouv.fr/
www.fonjep.org/
Dispositif de solidarité internationale
www.solidaritesjeunesses.org/
www.uniscite.fr/
https://volontariat.org/
Jeunesse et reconstruction
https://wwoof.fr
https://clong-volontariat.org/
(Comité de Liaison des ONG de Volontariat) Informations sur le volontariat de solidarité internationale (VSI), renseignements sur les autres formes de volontariat proposés par les membres du comité.
www.territoires-solidaires.com/

Structures d'envoi régionales CES et Service civique international

Bokra Sawa
Accueil public :
Casa Consolat 118La Canebière,13001 Marseille - 06 63 98 46 32
infos@bokrasawa.org
www.bokrasawa.org
Propose des missions de service civiqueinternational et de volontariat européen (Corps européen de solidarité), Échanges interculturels.

Eurasianet
67 La Canebière - 13001 Marseille
Tél : 06 49 95 37 91 (pôle CES)
Tél : 06 22 12 80 61(pôle service civique)
administration@eurasianet.eu
https://eurasianet.eu/
Développement d'échanges culturels, éducatifs, et artistiques entre l'Europe et l'Asie. Propose des missions de service civique international et de volontariat européen (Corps européen de solidarité)..

Hors-Pistes
67 La Canebière - 13001 Marseille
Tél : 09 52 86 00 44
marseille@hors-pistes.org
https://hors-pistes.org
Développe des projets éducatifs à l'échelle internationale et locale. Échanges interculturels.
Propose des missions de volontariat européen (Corps européen de solidarité).

Migration et Développement
42 boulevard d'Annam Bât 4 -13016 Marseille
Tél : 04 95 06 80 20
https://migdev.fr
Association franco-marocaine de solidarité internationale. Propose des missions de service civique internationa

Parcours le Monde Sud-Est
67 La Canebière - 13001 Marseille
Tél : 06 73 85 09 95
Et
60 avenue de Verdun – 06800 Cagnes-sur-Mer
Tél : 07 49 05 22 56
https://se.parcourslemonde.org/
Promotion et développement de la mobilité européenne et internationale, le dialogue interculturel et la citoyenneté. Propose des missions de service civique international et de volontariat européen (Corps européen de solidarité).

Une Terre Culturelle
4 Chemin de Bessons - 13014 Marseille
Tél : 04 91 06 63 18
info@uneterreculturelle.org
http://uneterreculturelle.org
Développe des projets de mobilité des jeunes. Échanges de jeunes, stages. Propose des missions de service civique international et de volontariat international (Corps européen de solidarité). Volontariat Franco-allemand (partenariat OFAJ)

Ressources engagement vie scolaire et étudiante

ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) : www.anacej.fr/
CIDEM (Civisme et Démocratie) : https://www.cidem.org/
Conseil académique de la vie lycéenne : https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/vie-lyceenne-41546
FAGE Fédération des Associations Générales Étudiantes : https://www.fage.org/
UNEF Union Nationale des Étudiants de France : https://unef.fr/
UNI Union Nationale Interuniversitaire : https://uni.asso.fr/

Ressources engagement vie civique et citoyenne

Documentation Information Jeunesse disponible dans le réseau Info Jeunes (voir page 34) :
Fiches pratiques : « Les droits et obligations du salarié », « Élections, rôles des élus tout savoir ».
Sur le web :
http://jeunes.gouv.fr rubrique citoyenneté https://www.place-publique.fr/
https://travail-emploi.gouv.fr
https://www.vie-publique.fr/
https://www.justice.fr/

Ressources s'engager dans les initiatives et projets

Création d'activité :
www.le-carburateur.fr/ Pôle de l'entrepreneuriat à Marseille
www.bpifrance.fr/ Tout sur la création d'entreprise en France
www.combo-sud.org
Inter-Made, La Ruche Marseille et Az'Up s'unissent sous le nom de combo. Accompagnement, soutien, formation à la création d'activité, espace de coworking
https://transforama.fr créer son activité ou construire son projet pro
https://cosens.fr/ couveuse et coworking https://coop-jeunes.eu
Coopérative Jeunes Initiatives Sud
https://entrepreneursdanslaville.com/
Propose un accompagnement à la création d'entreprise.
www.apprentis-auteuil.org/dispositifs/louvre-boite
dispositif d'accompagnement à l'entrepreneuriat d'Apprentis d'Auteuil
www.adie.org/ association pour le Droit à l'Initiative Économique
www.bge.asso.fr/ accompagnement à la création d'activité
www.cresspaca.org/ économie sociale et solidaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
www.avise.org/ portail du développement de l'économie socialeet solidaire
https://enactus.fr/ développement de projets lycéens et étudiants
www.entreprises.gouv.fr/
www.initiative-france.fr/
https://irce.fr/ accompagnement à la création et au développement des entreprises
www.cnam-paca.fr/ formation
https://paca.dreets.gouv.fr Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
www.entrepreneurielles.com/ femmes chefs d'entreprise
https://fncidff.info réseau des CIDFF
www.les-scop-paca.coop/ entreprendre en coopérative
https://jetestemonentreprise.com/ réseau national des couveuses d'activité
https://franceactive-paca.org France Active, réseau d'entrepreneurs
www.institut-de-microcredit.fr/ micro crédit
www.initiative-france.fr/ financement
www.agefiph.fr/ pour les créateurs en situation de handicap

Création d'association
www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N31931
Démarches pour créer son association
www.culture.gouv.fr/regions/drac-provence-alpes-cote-d-azur
Drac-Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ministère de la Culture
https://unat-paca.asso.fr/
Tourisme social et solidaire
https://www.babalex.org/
Tout le juridique des associations
www.foyersruraux.org/
Acteurs associatifs en milieu rural
www.uriopss-pacac.fr/
Développer les solidarités entre les acteurs associatifs sanitaires et sociaux
www.associationmodeemploi.fr/
Ressources dédié aux acteurs associatifs pour les accompagner dans la gestion et le développement de leurs projets.
https://lemouvementassociatif-sudpaca.org/
Mouvement Associatif Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
www.cresspaca.org
CRESS Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur : représente et défend les structures de l'ESS

Spécial étudiants

Pépite Méditerranée (Nice, Toulon)
https://entreprendre.univ-cotedazur.fr
Pépite Provence (Aix-en-Provence, (Marseille, Avignon)
https://pepiteprovence.fr/contact/

Pour aller plus loin:

Documentation Information Jeunesse disponible dans le réseau Info Jeunes (adresses page 34) :
Fiches pratiques :
«Créer une association »,
« Créer ou reprendre une entreprise »,
« Monter son projet : aides et conseils »
Sur le web :
www.fonjep.org
Soutient le développement des projets associatifs dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la solidarité.
https://jobs.makesense.org/fr
Emplois à impact social
https://www.lanef.com/
Finances éthiques
https://lesper.fr/
Portail de l'ESS à l'école, construire une société inclusive et durable
www.socialter.fr
Périodique innovations sociales
https://www.solidaire-info.org/
Portail de la solidarité pour construire son projet humanitaire et solidaire

Une édition du CRIJ Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Directrice de la publication : Florence Lecocq
Coordination : Siradjidina Moanache
Recherche documentaire et rédaction : Siradidjina Moanache et Giorgia Pérondi
Création et réalisation graphique maquette : Isabelle Bouacou
Impression et façonnage : Copytop La Canebière

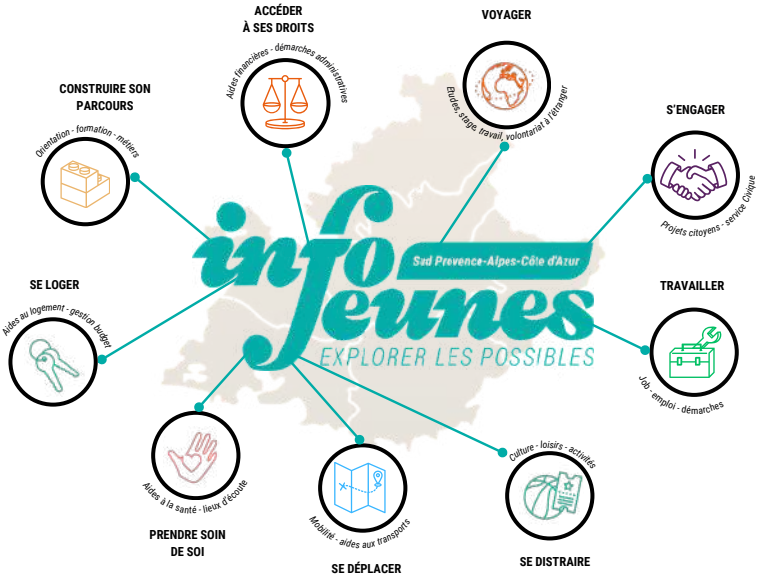

Info Jeunes - CRIJ Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
96 La Canebière 13001, Marseille
www.infojeunesudprovencealpescotedazur.fr

Label Information Jeunesse